

charges énormes aux cultivateurs de Roubaix, mais aussi de les soumettre à un régime vexatoire. Le fermier, pour la perception de l'impôt, sera tenu à faire des déclarations et soumis à un contrôle; avant de renfermer ses récoltes, il devra attendre la vérification par les préposés de l'octroi et en attendant que ces formalités puissent être remplies, il courra le risque d'avoir ses récoltes endommagées par les variations subtiles de la température.

On peut se rendre compte par ces quelques réflexions de la gravité de la mesure dont sont menacés les cultivateurs de Roubaix; c'est, en effet, sous une forme plus juste et dans des proportions plus écrasantes le prélevement de l'ancienne dîme du Seigneur.

On ne pourrait se douter qu'on puisse arriver encore aujourd'hui à des moyens aussi absolument contraires à la liberté et à l'égalité dont on nous parle si souvent; ce ne sont pas assurément ces idées qui devraient prévaloir, surtout sous le régime qui nous gouverne aujourd'hui.

Nous espérons que l'Administration municipale voudra bien prendre en considération les réclamations que nous venons d'exposer, afin de pouvoir éviter l'application du décret du 21 février dans ce qui concerne l'impôt sur les fourrages.

Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de notre parfaite considération.

*Des Cultivateurs de Roubaix.*

Une des plus grandes utilités de nos jours, c'est de pouvoir imprimer soi-même tout ce que l'on veut. Aussi, M. Thévenin a-t-il résolu ce problème; car, dès à présent, tout le monde peut imprimer soi-même avec la petite imprimerie nationale. La boîte très-complète: 5 fr. C'est donc une très bonne affaire pour nos commerçants, industriels, gens d'affaires, etc., etc.

On peut également avoir de très-jolis griffes ou cachets que l'on peut composer soi-même ou faire composer de suite par l'inventeur, M. Thévenin, opticien, première galerie du côté de la Mairie, sur le champ de foire.

Assortiment considérable de lunettes, pince-nez, et instruments d'optique en tous genres. Hâtez-vous d'aller voir ce magasin.

15966

## TRIBUNAUX

### COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Audience du 7 mai

### AFFAIRE DANVAL (SUITE).

L'audience de ce jour est consacrée aux médecins et aux experts. — L'opinion des médecins qui ont assisté Mme Danval durant sa maladie de dix huit mois peut se résumer en ces termes: Surprise provoquée par la marche des désordres physiques; cessation de l'étonnement le jour où la justice expliqua les phénomènes par un empoisonnement; c'est un avis unanime. — Il s'en faut que le même accord règne parmi les experts.

M. Lhiva, le docteur Bergeron, le docteur Delens l'expriment nettement dans le sens de l'accusation. — M. Bonis est catégorique dans le sens de la défense.

M. Bonis expose que la présence de l'arsenic dans les intestins s'explique par la présence de ce corps dans les réides de la chambre à coucher. Il déclare en son ame et conscience, que Mme Danval n'est pas morte empoisonnée par l'arsenic. (Mouvement dans l'auditoire).

Répondant à une question du président M. Bonis déclare que n'étant pas médecin, il ne peut se prononcer sur le point de savoir à quelle cause doit être attribuée la mort de Mme Danval.

Un long débat contradictoire s'engage entre M. Bonis et M. le docteur Delens sur la question de savoir à quelles symptômes on peut reconnaître qu'il y a eu empoisonnement. Le docteur Delens estime qu'il y a eu empoisonnement lent ou tout au moins intermittent.

Le docteur Gubler estime qu'il y a sion une certitude d'empoisonnement, du moins une grande ressemblance, sans que du reste, le témoin veuille se prononcer sur la question de savoir si l'empoisonnement a été intentionnel ou accidentel. Il ajoute que, contrairement à l'avis de M. Bonis, l'absence de lésions dans les organes n'exclut pas l'empoisonnement.

M. le docteur Cornil, dont le témoignage est invoqué par l'accusé, examine le rapport relatif à l'autopsie opérée par MM. Bergeron et Delens, dit que cette autopsie, n'a pas été complète, en sens que certains organes importants n'ont pas été suffisamment étudiés et que d'autres ne l'ont pas été du tout. Dans ces conditions, le témoin estime qu'il y a témoignage à conclure à l'empoisonnement. D'ailleurs, les symptômes observés par Mme Danval répondent exactement aux caractères de l'empoisonnement.

Le docteur Cornil, dont le témoignage est invoqué par l'accusé, examine le rapport relatif à l'autopsie opérée par MM. Bergeron et Delens, dit que cette autopsie, n'a pas été complète, en sens que certains organes importants n'ont pas été suffisamment étudiés et que d'autres ne l'ont pas été du tout. Dans ces conditions, le témoin estime qu'il y a témoignage à conclure à l'empoisonnement. D'ailleurs, les symptômes observés par Mme Danval répondent exactement aux caractères de l'empoisonnement.

Le cours de ce développement, un incident se produit. Le témoin se laisse aller à déclarer avec vivacité qu'une autopsie pratiquée dans de telles conditions est une honte. (Mouvement dans l'auditoire).

Le président intervient pour réprimer cette qualification injurieuse, que le témoin retire tout en maintenant sa critique, quant au fond. En résumé, le témoin ne croit pas qu'il soit possible de dire que Mme Danval n'est pas morte de mort naturelle. M. le docteur Gubler, rappelé par le président, reconnaît qu'il eût été préférable d'explorer toutes les

voies indiquées par le docteur Cornil. Mais il est possible que les auteurs de l'autopsie n'aient pas cru nécessaire de consigner dans leur rapport les faits négatifs qu'ils avaient observés. Si des lacunes existent dans le rapport, elles n'ont aucune valeur. M. le docteur Galard, dont le témoignage est également invoqué par l'accusé, déclare que l'examen du rapport de MM. Bergeron et Delens n'a pas déterminé dans son esprit, le conviction que Mme Danval est morte empoisonnée.

En effet, Mme Danval n'a jamais éprouvé les symptômes qui caractérisent l'empoisonnement par l'arsenic.

Le témoin concourt en déclarant expressément que dans sa conviction, l'empoisonnement par l'arsenic n'a pas été la cause de la mort. (Mouvement dans l'auditoire).

M. le docteur Bergeron, après avoir relevé l'attaque dont son œuvre a été l'objet de la part de M. le docteur Cornil, rappelle les symptômes: langue bleue, chaleur sur l'estomac, etc., que Mme Danval a éprouvés, et qui, suivant lui, caractérisent l'empoisonnement par l'arsenic.

Il ajoute que cet empoisonnement peut avoir lieu alors même, qu'il ne reste dans les tissus qu'une dose minime de poison.

Après un court débat contradictoire entre les docteurs Bergeron, Galard et Gubler, sur divers points de détail, l'audience est suspendue à 5 heures et renvoyée à demain.

### NOUVELLES DU MATIN

Vienne, 8 mai. On mandate de Constantinople le 7, à la Correspondance politique:

« On a reçu hier à la Sublime-Porte, par l'intermédiaire du consul d'Angleterre, M. Merlin, les propositions faites par les insurgés de la Thessalie et de l'Epire comme conditions de la pacification de ces provinces. Les insurgés demandent une amnistie générale et le désarmement des deux parties. On espère arriver à une entente grâce à ces propositions modérées. »

On mande de Buckarest le 8 à la même correspondance:

« Tous les officiers en congé ont reçu l'ordre de rejoindre leurs régiments dans la Petite-Vallachie.

Le prince Charles se rendra très-prochainement dans cette région pour passer en revue toute l'armée roumaine. »

On télégraphie en outre de Cattaro, le 8, à la Correspondance politique:

« Un attentat contre une sentinelle autrichienne a eu lieu dans un bazar monténégrin.

On suppose qu'il s'agit d'une vengeance particulière.

Le gouvernement Monténégrin a promis 100 napoléons à la personne qui découvrira l'auteur de l'attentat. »

Vienna, 8 mai. La commission du compromis a adopté, sans changement, le projet de loi présenté par le gouvernement, concernant la dette de 80 millions.

Vienna, 8 mai. L'agitation grandit parmi les musulmans de la Vieille-Serbie. Les rencontres des Albanais et des Serbes deviennent sanglantes. Les districts de la même région annexés au Monténégrin ne se laisseront pas occuper, malgré les stipulations de San-Stéphano.

Les Anglais veulent soulever toutes les provinces sur les derrières des Russes.

Londres, 8 mai. Sir Northcote, répondant à une adresse: dit: « J'espère que l'appui accordé jusqu'ici au gouvernement, par l'immense majorité du peuple anglais, nous permettra de surmonter les difficultés existantes, mais qui, j'espère, commence à prendre fin. »

Londres, 8 mai. Recevant une nombreuse députation de représentants du commerce du sucre demandant l'abolition des primes d'exportation sur le sucre ou l'imposition par le gouvernement de droits compensateurs, M. Hickbeach a répondu qu'un arrangement satisfaisant est imprudent; il a promis cependant d'examiner la pétition.

Cologne, 8 mai.

On télégraphie de Londres, le 8, à la Gazette de Cologne:

« M. le comte Schouvaloff n'est porteur d'aucune contre-proposition écrite de l'Autriche, mais il a été informé confidentiellement du minimum des réclamations du gouvernement britannique. Les deux cabinets tiendront secrets les pourparlers qu'ils vont entamer et aucune communication ne sera faite à ce sujet au parlement anglais. »

Berlin, 8 mai.

Des communications officieuses de lord Salisbury, il résulte que les demandes réelles de l'Angleterre se résument en trois points: Bulgarie autonome, placée sous le protectorat des puissances signataires du congrès de Paris, mais limitée aux Balkans.

Le port de Batoum et peut-être Kars laissés au pouvoir de la Turquie. Renonciation formelle de la Russie à toute prétention sur la Bessarabie roumaine.

Nantes, 8 mai.

On annonce pour dimanche un banquet de 200 couverts en l'honneur de MM. Laisant et Viette, députés. On croit que M. Viette prononcera un discours.

### NOUVELLES DU SOIR

On lit dans le Constitutionnel:

« Nous croyons pouvoir annoncer que le gouvernement a résolu de donner

une seconde fête nationale à l'occasion de l'Exposition universelle.

La pluie et le retard dans l'achèvement des travaux ayant mis à l'ouverture de l'Exposition, on préparerait pour le 15 ou le 20 juin, une fête des plus brillantes à laquelle assisteraient les souverains dont l'arrivée à Paris est attendue.

Hier a eu lieu, au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Paul Bert, la réunion de la première section de la commission de l'instruction primaire, qui s'occupe des questions pédagogiques.

On a décidé la création de trois ordres d'écoles primaires;

1<sup>e</sup> L'école enfantine pour les enfants de 6 ans et où les sexes seraient mêlés.

2<sup>e</sup> L'école primaire ordinaire pour les enfants à partir de 6 ans.

3<sup>e</sup> L'école primaire supérieure obligatoire pour toute commune de plus de 3,000 âmes et pour tout canton.

La section s'est ensuite occupée de la composition des divers conseils de l'enseignement. Elle continuera l'examen de cette question dans ses séances ultérieures.

Constantinople, 8 mai.

L'Autriche désirant que le rapatriement des réfugiés Bosniens ait lieu prochainement, est entré en pourparlers avec la Porte pour les mesures qu'il sera jugé nécessaire de prendre.

Constantinople, 8 mai.

On assure que, prochainement, Choumia sera en partie évacuée, mais la ville sera seulement occupée par des troupes turques nécessaires, pour garder les canons et le matériel de guerre.

La Sublime Porte demande que les évacuations turques soient compensées par des évacuations russes équivalentes.

Constantinople, 8 mai.

Le Hérald publie une lettre d'un médecin exprimant l'avis que la flotte anglaise devra abandonner le mouillage d'Almaïd le mois prochain à cause des fièvres paludées et autres.

Constantinople, 8 mai 10 h. s.

On assure que si les Turcs se décident à évacuer Choumia et Varna, les Russes seraient disposés à se retirer de San Stefano vers Tchatalda.

Bucharest, 8 mai.

7,000 voitures russes sont parties de Bucharest, allant à Routschouk.

Les journaux de Jassy mentionnent le bruit que 40 000 Russes arriveraient de nouveau à Jassy.

La séance a été levée à cinq heures un quart.

Quelques députés de la gauche ont émis l'idée de nommer, pour les affaires extérieures, une commission permanente qui représenterait la Chambre auprès de M. le ministre des affaires étrangères, lequel la tiendrait au courant de l'état de nos relations diplomatiques.

Cette délégation communiquerait à la Chambre, lorsqu'elle le jugerait opportun toutefois, les renseignements qu'elle aurait recueillis. Par suite de cette combinaison parlementaire, les membres de la majorité renonceront d'une façon absolue à leur droit d'intervenir.

Le gouvernement serbe repousse toute responsabilité au sujet du procès Topolo et d'autres procès actuellement soumis à la sanction du prince.

Londres, 8 mai.

La nouvelle publiée par les journaux du matin que le comte Schouvaloff était parti hier matin est inexacte.

Le comte Schouvaloff n'est parti que ce matin pour Saint-Pétersbourg. Il passe par Calais et Cologne.

Berlin, 8 mai.

La Commission du budget, chargée de l'examen des nouvelles lois de finances de l'exercice 1879, va être, dit-on, constituée de manière que tous les groupes de la majorité s'y trouvent représentés d'une façon équivalente à leur importance numérique.

Le nommé Jules-Alexandre L..., dit R..., âgé de trente-neuf ans, clerc d'hussier, vient d'être arrêté, en vertu d'un jugement du 3<sup>e</sup> conseil de guerre, le condamnant à vingt ans de détention, pour participation à l'insurrection de 1871.

Cet homme, qui, d'ailleurs, est profondément ignorant de la manipulation télégraphique, avait, entre autres faits, usurpé, pendant la communion, les fonctions de chef de bureau télégraphique de la rue Puebla.

Après notification du jugement ci-dessus, qu'il a reconnu lui être applicable, le contumax a été mis à la disposition de l'autorité militaire pour être jugé contradictoirement.

Madrid, 9 mai. Après une longue discussion, le Congrès rejette par 153 voix contre 1 la proposition de M. Falamanca concernant la mission d'aller étudier en Suisse, l'organisation des écoles professionnelles d'enseignement primaire.

Les quatre individus qui ont crié Vive l'empereur! à la sortie de l'église Saint-Lambert de Vauvert, ont comparu hier devant la police correctionnelle. Pouilly a été condamné à 2 mois de prison, Ronaud et Vinay, chacun un mois, Gaillier a été acquitté.

Hier, M. Cassano, gérant de la Comme

me affranchie se présentait devant le Tribunal correctionnel de Paris, contre le garde-des-sceaux dit qu'il compte présenter un code pénal et un code de commerce; que, pour son compte, il est partisan de l'abolition de la peine de mort, et que, relativement aux mariages célébrés seulement devant l'Eglise, et à l'organisation de la propriété ecclesiastique, il faut attendre les résultats des études commencées avant de présenter des projets sur ces sujets.

Rome, 8 mai.

Après les explications du rapporteur M. Brioschi, et celles du ministre des Finances, M. Seimitz Doda, le Sénat a adopté, par 74 voix contre 14, le traité de commerce avec la France.

Les députés de l'opposition n'ont pas pris part au vote.

Rome, 8 mai.

Après les discussions du rapporteur M. Hickbeach, et des députés de l'opposition, le traité de commerce avec la France a été approuvé par 153 voix contre 14.

Le gaz parisien a définitivement repris le cours de 125.

On profitera sans doute du trafic exceptionnel de l'exposition pour enlever les cours.

BOURSE DES VALEURS NON-COTÉES

Demandes